

Éditorial

Addiction et milieu professionnel

Addiction and workplace

Catherine NISSE⁽¹⁾, Marc DEVEAUX⁽²⁾

(1) Institut de Santé au Travail du Nord de la France, 1, avenue Oscar Lambret - 59037 LILLE Cedex

(2) Institut de Médecine Légale, place Théo Varlet - 59000 LILLE

Le monde du travail est confronté depuis de nombreuses années au problème des conduites addictives. Si l'on estime que 15 à 20 % des accidents mortels du travail sont liés à l'usage d'alcool, de psychotropes ou de stupéfiants, le dépistage de ces conduites addictives devient un outil indispensable de prévention.

Ce numéro des *Annales de Toxicologie Analytique* rassemble différentes opinions sur la législation, les responsabilités engagées et les protocoles analytiques à utiliser. L'expérience d'une grande entreprise y est notamment détaillée et la comparaison avec les procédures strictes appliquées aux Etats-Unis permet de mieux comprendre le singularisme français.

La législation française actuelle autorise la recherche de substances psychoactives chez les travailleurs affectés à des postes de sécurité, définis au préalable avec les différents intervenants de l'entreprise et mentionnés au règlement intérieur. Le médecin du travail est l'élément essentiel dans cette démarche, en particulier parce

qu'il engage sa responsabilité dans la décision d'aptitude à un poste de travail. Dans le domaine de l'addiction, sa décision repose sur des données cliniques, mais aussi biologiques et toxicologiques. Pour assurer son diagnostic, il dispose d'outils analytiques classiques comme l'utilisation en première intention de tests de dépistage immunochimiques dans l'urine. Cependant les résultats positifs obtenus par ces méthodes doivent impérativement être confirmés par des méthodes chromatographiques et spectrales.

La détection d'une éventuelle adultération de l'échantillon est maintenant devenue indispensable, car il est facile de trouver une façon de frauder en consultant des sites spécialisés. Le respect des procédures très strictes, effectuées en conservant la plus extrême confidentialité et comportant la traçabilité nécessaire, est indispensable.

Les toxicologues disposent maintenant d'outils analytiques très performants, que ce soit l'utilisation de matrices moins classiques (sueur, salive, cheveux) ou celle de nouvelles technologies (spectrométrie de masse tandem, ionisations chimiques). Ils sont prêts à les mettre à la disposition des médecins du travail pour les aider à affiner leur diagnostic.

Catherine NISSE, Marc DEVEAUX,
Rédacteurs associés.